

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012**

A la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 7 mai 2012 à 20h00.

Sont présents: Messieurs les conseillers Renaud Fortin, Jean-Guy Fortin, Stéphane Berger, Fernand Caron, Guy Berger et Émilio Dumais tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon. La directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente et l'inspecteur municipal, monsieur Germain Therriault.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire.

**RÉSOLUTION 077-2012 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 20h00. Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 078-2012 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin, appuyé par monsieur Guy Berger et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

**RÉSOLUTION 079-2012 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2012, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu que ce procès-verbal est adopté .

**\*\*\*DOSSIER DES ÉGLISES---**Monsieur Jean-Yves Michaud ,président de la Fabrique de St-Eugène rencontre le conseil et demande qu'un élu se présente avec lui à une rencontre au sujet du dossier des églises, monsieur Jean-Guy Fortin accompagnera monsieur Michaud.

**PRÉSENTATION DES ÉTATS COMPARATIFS POUR LE PREMIER TRIMESTRE**

La directrice générale présente les états de résultats du premier trimestre 2011 comparativement au premier trimestre 2012.

**INDICATEURS DE GESTION**

La directrice générale fait la lecture des indicateurs de gestion.

**CORRESPONDANCE** : La directrice générale/secrétaire-trésorière fait un résumé au conseil de la correspondance reçue et jugée pertinente.

**RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**

FÊTE DE LA FORÊT : le représentant fait son rapport  
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT : pas de réunion

O.T.J. : aucune réunion

HABITATIONS NICOLAS RIOUX : Le représentant informe le conseil des nouveaux développements

**RAPPORT DE L'INSPECTEUR ET DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS** : Permis délivrés : Fernande Therriault , Daniel Drouin

**RÉSOLUTION 080-2012 ADOPTION DES COMPTES**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, Il est proposé par monsieur Stéphane Berger appuyé de monsieur Renaud Fortin et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste totalisant **8,682.83\$**.

**RÉSOLUTION 081-2012 MONTANT FORFAITAIRE POUR L'ENTRETIEN DU CIMETIÈRE ET DE LA COUR DE L'ÉGLISE**

Il est proposé par monsieur Émilio Dumais, appuyé de monsieur Guy Berger et résolu d'embaucher madame Odette Berger pour l'exécution des travaux d'entretien du cimetière et de la cour de l'église pour l'année 2012 et lui verser un montant forfaitaire de **1,650\$**.

**RÉSOLUTION 082-2012 BUDGET POUR AMÉNAGEMENT DES FLEURS**

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu d'embaucher madame Nicole Paradis pour les travaux d'aménagement des fleurs et de lui verser un montant forfaitaire de **1,200\$** et un budget de 800\$ est alloué pour l'achat des fleurs .

**RÉSOLUTION 083-2012 EMPLOYÉS D'ÉTÉ**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin appuyé par monsieur Guy Berger et résolu d'autoriser l'engagement de monsieur Antonin Berger (sur demande de monsieur Germain Therriault, responsable des travaux publics) pour opérer, entretenir et réparer les véhicules de la municipalité au tarif décrété par la résolution 351-2010 plus le taux d'indexation en vigueur au 1<sup>e</sup> janvier 2012. Les étudiants seront embauchés au tarif de 10\$/heure. Les autres travailleurs occasionnels recevront 11\$/heure.

**RÉSOLUTION 084-2012 APPROBATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**ATTENDU QU'** : un avis public a été affiché le 10 avril, informant les citoyens de la demande de dérogation mineure de madame Francine Bérubé, du 66 rue principale;

**ATTENDU QUE** : suite à l'analyse de la demande de madame Bérubé par le comité consultatif en urbanisme , celui-ci présente une recommandation au conseil municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Émilio Dumais, appuyé de monsieur Fernand Caron et adopté à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte la recommandation du comité consultatif en urbanisme et par conséquent, accorde la dérogation mineure demandée par madame Francine Bérubé, devant permettre que la garage adjacent au bâtiment principal soit localisé à 4.41 mètres alors que le règlement de zonage prévoit 5 mètres.

**RÉSOLUTION 085-2012 APPUI AU PROJET DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

**ATTENDU QU'** : un ouvrage historique est produit dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la municipalité;

**ATTENDU QUE** : la recherche et le traitement des textes sont exécutés par des auteurs bénévoles;

**ATTENDU QUE** : pour obtenir une qualité maximale d'impression de cet ouvrage , la Corporation de développement aura recours aux services d'impression d' une entreprise reconnue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Émilio Dumais, appuyé de monsieur Stéphane Berger et adopté à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière appuie la demande d'aide financière de la Corporation de développement auprès du Pacte rural concernant l'impression de l'ouvrage historique produit dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la municipalité.

#### **RÉSOLUTION 086-2012 AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** : la municipalité a reçu une demande de contribuables pour le prolongement du réseau d'assainissement des eaux usées sur la rue Gagnon;

**CONSIDÉRANT QUE** : suite aux travaux de prolongement du dit-réseau, le pavage de la rue Gagnon nécessitera une réfection majeure afin de maximiser la sécurité des utilisateurs de cette route;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande à monsieur Irvin Pelletier, député de Rimouski, une subvention de 50,000\$ provenant de l'enveloppe du budget discrétionnaire pour la réalisation des travaux suivants estimés à 225,000\$, notamment le pavage d'une partie de la rue Gagnon estimé à 100,000\$ et le prolongement du réseau d'assainissement des eaux usées prévu pour l'exercice 2012 dont les travaux seront réalisés en régie interne et estimés à 125,000\$.

#### **RÉSOLUTION 087-2012 VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR LA DÉCLARATION RELATIVE À LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES**

**ATTENDU QUE** : le projet de Loi 88 apporte des modifications importantes au régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables;

**ATTENDU QUE** : la déclaration sur les coûts et le tonnage des matières recyclables doit être signée par un vérificateur externe;

**EN CONSÉQUENCE**, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Jean-Guy Fortin et résolu unanimement d'accepter la proposition d'honoraires pour l'audit de cette déclaration au montant de 725\$ excluant les taxes applicables par Samson, Bélair/ Deloitte & Touche de Rimouski.

#### **RÉSOLUTION 088-2012 HONORAIRES DU VÉRIFICATEUR POUR LA REDDITION DE COMPTES MTQ 2011**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu unanimement d'accepter la proposition d'honoraires de Samson, Bélair/ Deloitte & Touche de Rimouski pour la reddition de comptes exigée par le Ministre des Transports au montant de 725\$ excluant les taxes applicables.

## SUIVI DES DOSSIERS

### RÉSOLUTION 089-2012 AIRES DE REPOS

**Considérant que** : le projet de construction d'aires de repos pour les marcheurs(euses) est inférieur à 25,000\$;

**Considérant que** : des invitations écrites ont été expédiées à tous les entrepreneurs du milieu;

Il est proposé par monsieur Émilio Dumais, appuyé de monsieur Renaud Fortin d'accepter la proposition de monsieur Armand D'Astous, étant la plus basse conforme au coût de **7,598.88\$** taxes incluses.

\*\*\* **DINER DE HOT-DOGS ANNUEL** remplacé cette année par un souper de hot-dogs, le 9 juin, dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité.

### RÉSOLUTION 090-2012 AGA DE LA SADC DE LA NEIGETTE

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin appuyé de monsieur Émilio Dumais et résolu à l'unanimité de nommer madame Christiane Berger pour avoir le droit de vote à l'AGA de la SADC de la Neigette qui aura lieu le 23 mai à Ste-Blandine.

### RÉSOLUTION 091-2012 RENCONTRE POUR LE PROJET EN SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par monsieur Émilio Dumais appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Germain Therriault pour se présenter à la 2<sup>e</sup> rencontre concernant le projet de sécurité civile présenté par le Ministère de la sécurité publique.

### RÉSOLUTION 092-2012 ACHAT D'UN NIVEAU-LASER

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'un niveau au laser pour établir le niveau des terrains lors d'installations de fosses septiques ou tout autre travail nécessitant cet équipement, au coût approximatif de **625\$** taxes en sus, transport inclus.

### RÉSOLUTION 093-2012 AMENDE POUR BRULAGE

**Attendu que** : le règlement numéro 135-2004 concernant les brûlages est en vigueur depuis juillet 2004;

**Attendu que** : quiconque contrevient à l'une des dispositions de ce règlement est passible d'une amende de cinquante dollars (50\$);

**En conséquence**, Il est proposé par Émilio Dumais et appuyé de monsieur Jean-Guy Fortin et résolu d'obliger le contrevenant propriétaire du lot 4147093 du rang 4 ouest à payer l'amende de cinquante dollars (50\$).

### RÉSOLUTION 094-2012 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Émilio Dumais appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité à 23h.45.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger, dir.générale  
& Sec/trésorière